



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**

Luxembourg, le 30 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet de la restructuration des commissariats de proximité.

Le weekend dernier une mère se trouvant chez elle avec ses deux petits enfants a été attaquée par deux cambrioleurs dans sa maison à Hesperange. Au cours de l'interpellation au sujet de la situation sécuritaire au Luxembourg du 19 janvier 2017, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure a précisé qu'une restructuration des commissariats de proximité dans le cadre de la réforme territoriale de la Police grand-ducale devrait engendrer plus de présence de la police sur le terrain et un meilleur service dans l'intérêt des citoyens.

Sachant que le commissariat de proximité d'Hesperange a du être temporairement fermé à plusieurs reprises faute d'un manque de personnel, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

- Dans le cadre de la réforme territoriale de la Police grand-ducale est-il prévu de doter le commissariat de police d'Hesperange de personnel supplémentaire ?
- Monsieur le Ministre envisage-t-il d'assurer une présence policière sur le territoire de la commune d'Hesperange de 08h00 à 22h00 ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous informer, le cas échéant, s'il envisage d'assurer une permanence dans le commissariat avec au moins deux policiers et des patrouilles sur le terrain et ceci le matin et le soir afin de garantir une présence sécuritaire et préventive et d'accroître la rapidité d'intervention ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Marc Lies**

**Diane Adehm**

**Députés**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure



A  
Monsieur le Ministre  
Aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le **24 FEV. 2017**

Objet : Question parlementaire n° 2711 du 30 janvier 2017 de Madame et Monsieur les Députés Diane ADEHM et Marc LIES.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°2711 du 30 janvier 2017 des honorables députés Diane ADEHM et Marc LIES.

Le commissariat de proximité de Hesperange, qui fait actuellement partie de la circonscription régionale de Luxembourg, fonctionne du lundi au vendredi de 08.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 18.00 heures et, en cas de manifestations sportives, culturelles ou autres, également le weekend. Les interventions et les urgences sur le territoire de la commune de Hesperange sont assurées par le centre d'intervention de Luxembourg qui fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le commissariat de proximité de Hesperange et le centre d'intervention de Luxembourg travaillent ainsi de manière complémentaire.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la Police grand-ducale, la Police a proposé un certain nombre de mesures destinées à adapter les structures de façon à améliorer la qualité du service offert au citoyen et de rendre la présence policière plus efficace. Parmi ces mesures figure un nouveau concept de commissariats qui fonctionnent à 2 roulements, du lundi au vendredi de 07.00 à 21.00 heures.

Ces commissariats sont créés par le regroupement de commissariats sur base d'une analyse objective fondée sur la charge de travail, la criminalité, la présence sur le terrain, la densité de la population, la superficie, les infrastructures existantes, le rayon d'action et un service équitable pour tous les citoyens.

Sur base de cette analyse, il n'est prévu à l'heure actuelle de renforcer l'effectif du commissariat de Hesperange ou de le regrouper avec un autre commissariat. Il est envisagé, à moyen terme et en fonction des ressources disponibles qui, échet-il de rappeler, sont affectées en priorité en des lieux plus sensibles, de faire fonctionner le commissariat de Hesperange à 2 roulements. Par ailleurs, la création d'une région de police Luxembourg-Capitale, qui ne sera compétente que pour les communes de Luxembourg et de Hesperange, aura directement pour effet d'augmenter le nombre de patrouilles disponibles sur le territoire de la commune de Hesperange.

Je tiens finalement à préciser que les faits auxquels font référence les honorables Députés, ont été déclarés à la Police par la victime à 00.15 heures. Dès lors, même si le commissariat de Hesperange fonctionnait à 2 roulements, l'intervention aurait été prise en charge par le centre d'intervention de Luxembourg.